

OCLT : O1 - Assurer la bonne conservation des habitats et populations d'espèces d'intérêt communautaire
ODD : O1.F2 - Mettre en œuvre des actions de conservation des populations de Chiroptères d'intérêt communautaire

Résultats attendus	Préservation des gîtes connus Installation de protections sur les gîtes sensibles Rapports de suivi d'occupation des gîtes
Habitats d'intérêts communautaires concernés	/
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Grand Murin (1324), Grand Rhinolophe (1304), Petit Rhinolophe (1303), Mioptère de Schreibers (1310) et autres chiroptères
Localisation	Zones urbaines, maisons forestières, éléments bâtis isolés,...
Surface concernée	Ensemble du bâti inclus dans le site
Planification	Tout au long de la phase d'animation
Actions liées	FF1, FF2, FF3, FF4, FF6, FG1, FG3, FG8

Justification de l'action

Les constructions humaines sont susceptibles d'être utilisées par les chauves-souris comme gîtes. Cependant, peu de gîtes en milieu bâti sont actuellement connus sur le site Natura 2000. Dans un contexte où les gîtes naturels sont peu disponibles (liés aux boisements majoritairement résineux), la préservation des gîtes urbains et des maisons forestières, dont l'occupation est avérée, est à rechercher, afin de maintenir ces espèces sur le site.

Description de l'action

MODALITES TECHNIQUES DE MISE EN ŒUVRE

Cette action a pour but de localiser les gîtes effectivement utilisés par les chiroptères et de les préserver. Leur sécurisation, en limitant la pénétration humaine et en préservant les accès utilisés par les chauves-souris, sera parfois nécessaire. Dans ce but, l'animateur aura la tâche de :

1. Actualiser l'inventaire des gîtes bâtis de chiroptères sur le site

Il s'agit de localiser précisément les gîtes dont l'utilisation est avérée sur le site (bâtiments forestiers, églises, granges, habitations, blockhaus, autres éléments bâtis...), de caractériser le type d'occupation (transit / hibernation / mise-bas) et de réaliser l'inventaire des espèces les occupant. C'est donc un complément aux inventaires du diagnostic écologique.

2. Sensibiliser les usagers et les habitants sur l'état de conservation défavorable des populations et sur l'utilité de préserver les gîtes connus.

Il s'agit de mettre en œuvre une opération de sensibilisation dans le but d'améliorer la perception du public vis-à-vis des chauves-souris et de lui faire prendre conscience des menaces pesant sur ces espèces. Cette campagne de sensibilisation pourrait se traduire par la conception d'une plaquette « chiroptères », la parution d'un article grand public dans la presse locale et l'organisation d'une conférence grand public (cf. action FG3).

3. Mettre en place une gestion conservatoire des sites

Il s'agit de conserver les gîtes connus, de préserver leur environnement immédiat et de limiter les dérangements à leurs abords. Seuls ceux ne présentant pas de risques manifestes en terme de sécurité des personnes sont concernés. Le but est de favoriser la fidélisation des chauves-souris aux sites favorables de la presqu'île. Cette action passe par la mise en application de quelques principes :

- les accès existants et les conditions internes (ventilation/ hygrométrie) des gîtes seront maintenus,

- les éléments fixes du paysage seront maintenus (mares, haies, arbres, bosquets) à proximité des gîtes,
- l'éclairage public sera limité si possible à proximité des entrées au gîte,
- des travaux d'amélioration des conditions d'accueil des chauves-souris pourront être réalisés dans les maisons forestières,
- le dérangement sera limité et les accès sécurisés, si nécessaire, par la pose de grilles ou de dispositifs en chicane ne laissant le passage qu'aux chauves-souris. Si besoin, des ouvertures supplémentaires pourront être créées dans les toitures afin de permettre l'accès aux combles (chiroptères),
- les travaux de réparation / rénovation / restauration / nettoyage des bâtiments s'effectueront de préférence avec des produits non toxiques pour les chauves-souris (sels de bore,..) et impérativement en dehors des périodes de présence des animaux :
 - - entre novembre et février pour les colonies de reproduction,
 - - entre juin et août pour les gîtes d'hibernation,
 - - entre mi-septembre et fin octobre pour les sites mixtes (reproduction + hibernation).
- en cas de travaux de rejointoiement de murs ou de ponts, quelques interstices pourront être laissés non obturés pour servir de gîtes. En cas d'impossibilité de conserver les gîtes existants à l'issue des travaux, des gîtes artificiels pourront être installés en remplacement,
- si le gîte se trouve dans une maison, une bâche étanche pourra être installée pour protéger les sols, récupérer le guano et faciliter le nettoyage (le guano peut servir d'engrais au jardin),
- des sites particuliers (blockhaus,...) pourront faire l'objet d'une acquisition par un organisme de gestion en cas d'enjeu écologique majeur (découverte d'une importante colonie de reproduction / hibernation d'une espèce d'intérêt communautaire,...).

4. Mettre en place un suivi scientifique des gîtes

Il s'agit de suivre l'occupation des gîtes répertoriés sur le site Natura 2000. L'occupation sera vérifiée 2 fois par an (en été et en hiver) par la présence de fèces ou d'individus volants à proximité du gîte. En cas d'occupation avérée (colonies de reproduction / d'hibernation,...), des sessions d'écoute au détecteur ultrasonore pourront permettre d'identifier les espèces.

Outils

Mission d'animation du DOCOB, Contrat Natura 2000, Charte Natura 2000, acquisitions foncières par un organisme de gestion, subvention ou tout autre outil ou projet y concourant

Acteurs concernés

Propriétaires, Collectivités, Associations environnementales

Plan de financement

Coûts indicatifs unitaires prévisionnels :

Intitulé	Coût prévisionnel	Calendrier (5 ans)				
Recherche de gîtes et actualisation des inventaires naturalistes	Coût inclus dans action FG8	x				
Sensibilisation des usagers et des habitants	Coût inclus dans action FG3		x	x	x	x
Gestion conservatoire des gîtes bâtis	Pose grille de protection Coût unitaire : 2 000 € à 4 000 € / site		x	x	x	x
Suivi scientifique des gîtes	Coût inclus dans action FG8				x	x

Budget prévisionnel sur 5 ans : Indéterminé, sera fonction du nombre de site découverts et des mesures de protection à appliquées (définies au cas par cas)

Financeurs potentiels : Etat / Europe

Partenaires et structures ressources

Structure animatrice, Associations environnementales, Services de l'Etat (DREAL Poitou-Charentes, DDTM 17)

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Indicateurs de mise en œuvre :

- Actualisation de l'inventaire des gîtes
- Efforts consentis : nombre d'hj et dépenses d'intervention (sensibilisation, achat de gîtes,...)
- Nombre de contrats signés (gîtes protégés)
- Rapport de suivi annuel des gîtes

Indicateurs de performance :

- nombre de gîtes préservés par rapport au nombre connu,
- inventaire des espèces exploitant les gîtes,
- caractérisation de l'occupation (transit / hibernation / reproduction).